



Conditions générales

Notre fondation propose les prestations et les tarifs ci-dessous. Nos tarifs sont différenciés selon si le participant est membre du cœur de la fondation ou non. Pour les membres une part des coûts est parrainé par Loisirs Pour Tous (indiqué dans la colonne de droite). Les activités peuvent être réservées à la journée, la demi-journée ou à la sortie, selon l'activité choisie.

1. Conditions tarifaires

Nos tarifs s'entendent net TTC, notre fondation n'est pas soumise à la TVA. Afin de profiter des tarifs membres, votre inscription au cœur de la fondation est obligatoire et il est impératif d'être à jour dans le paiement de la cotisation. Les tarifs pour les membre du cœur se basent sur les mêmes prix que nos tarifs non-membres, toutefois une partie des coûts de la sortie est parrainée directement par notre fondation et ainsi déduite de votre facture.

Tarifs activités de la fondation

Les tarifs pour nos propres activités comprennent la location de l'engin pour la durée convenue, la mise à disposition du matériel de protection et de sécurité adéquat, le salaire du pilote ainsi que les frais de coordination par notre bureau. De plus, les éventuels frais de remontées mécaniques sont pris en charge par notre fondation pour le bénéficiaire, son accompagnant et le pilote qui encadre la sortie. Pour les accompagnants, à l'exception de l'activité Cimgo, aucun matériel spécifique n'est mis à disposition (voir conditions spécifiques à chaque activité) Les autres frais (transport des participants jusqu'au lieu de l'activité, frais de repas, etc) incombent au bénéficiaire.

Tarifs activités auprès de nos partenaires

Les tarifs pour les activités de nos partenaire comprennent la location de l'engin pour la durée convenue, la mise à disposition du matériel de protection et de sécurité adéquat et les frais de salaire du partenaire ainsi que les frais de coordination par notre bureau. Les autres frais (transport des participants jusqu'au lieu de l'activité, frais de repas, etc) incombent au bénéficiaire.



Tarifs location du matériel de la fondation

Les tarifs location comprennent l'engin loué pour la durée convenue, la mise à disposition du matériel de protection et de sécurité adéquat ainsi que les frais de coordination par notre bureau. Le matériel doit être pris et retourné à nos locaux. Tous les autres frais sont à la charge du loueur.

2. Entrée en vigueur de la réservation d'activités

La réservation est valable dès que le devis pour la prestation est accepté par le bénéficiaire.

3. Conditions d'annulation

Par le bénéficiaire

Une annulation (partielle ou totale) dans les 48 heures avant le début de l'activité entraîne la facturation de l'entier de la prestation. Au-delà de 48 heures, les frais déjà engagés sont facturés au bénéficiaire.

Exception

Si l'annulation se fait pour des raisons de santé, non prévisible au moment de la réservation, aucune prestation ne sera facturée. Un certificat médical peut être exigé par la fondation.

Par Loisirs pour Tous (LPT)

Les imprévus étant toujours possibles, il peut arriver que LPT soit obligée d'annuler une prestation pour des raisons de maladie des professionnels ou pour toute cause mettant en jeu la sécurité des participants (par exemple des conditions météorologiques défavorables). Cette annulation ne donne droit à aucune indemnisation financière pour les participants. Les responsables de LPT font leur maximum pour trouver une solution alternative ou proposent une autre date fixée d'un commun accord.

N.B. : En principe l'activité a lieu par tous les temps, en cas de fortes pluies la Fondation Loisirs pour Tous peut néanmoins décider de reporter ou d'annuler la sortie.



4. Généralités pour les activités organisées (activité de la fondation et de nos partenaires)

Équipement à prévoir pour les participants

Nos activités se déroulent en pleine nature et en montagne, il est important que les participants et les accompagnants soient équipés avec des habits adaptés aux températures. L'équipement de protection est entièrement fourni pour les participants, toutefois il est impératif que les participants viennent avec des habits pas dommage, il est conseillé de prévoir des habits de rechange également.

Risques liés à l'activité

Pour le participant

Bien que le pilote adapte son pilotage à son passager durant la sortie, nos activités sont tout de même des activités physiques où des secousses sont à prévoir. Comme toute activité en pleine nature, nos activités comportent des risques, la fondation met tout en œuvre pour réduire ces risques au maximum. Nos pilotes sont formés et s'entraînent de manière régulière. En cas de doute sur l'aptitude du participant à faire une telle activité, il est du devoir du bénéficiaire de demander l'approbation d'un médecin.

Pour l'accompagnant

La fondation ou ses partenaires proposent des activités encadrées dans des engins adaptés à nos participants. Pour chaque sortie nous demandons la présence d'un accompagnant qui restera avec le participant et le pilote tout au long de la sortie. L'accompagnant doit être majeur ou présenter une autorisation écrite d'un parent ou représentant légal. L'accompagnant suit le participant de manière autonome (à pied, à skis ou en trottinette par exemple). Au besoin il recevra des instructions en début d'activité, toutefois il est autonome et responsable durant la journée. Ni le pilote accompagnant, ni la fondation ne pourront être tenus pour responsables en cas d'accident. Il est impératif que les accompagnants soient couverts par une assurance accident ainsi qu'une assurance RC.

La Fondation Loisirs pour Tous se réserve le droit de refuser un accompagnant s'il ne suit pas les instructions données par la fondation ou si son équipement est incomplet ou inadapté



(l'équipement à prévoir est détaillé sous les conditions spéciales pour chaque activité).

5. Conditions spéciales pour les activités de glisse (TandemFlex, DualTempo et SnowKart)

Pour les sorties à ski, il est important que le participant vienne bien équipé pour passer une demi-journée ou une journée à l'extérieur, nous recommandons une bonne veste isolante, un pantalon chaud et une paire de gants. Nous mettons à disposition une housse étanche et coupe vent (montant au minimum jusqu'à la taille), un casque à visière, un coussin de nuque et des mousses de calage au besoin, ainsi que des surgants.

L'accompagnant doit venir avec son propre équipement de ski. L'équipement doit être en bon état.

6. Conditions spéciales pour l'activité joëlletes

Pour la sortie en joëllette, le prix s'entend pour un accompagnant de la fondation. Un accompagnant peut superviser jusqu'à trois joëlletes durant une sortie. Trois personnes sont nécessaire pour accompagner une joëllette, ces accompagnant ne sont pas prévus dans nos tarifs. Au besoin, notre fondation peut trouver des accompagnant, au minimum un défraiement est à prévoir pour ceux-ci. Ce défraiement sera facturé au bénéficiaire selon accord préalable.

Pour les accompagnants, il est impératif de venir équipé avec des chaussures de marche. Selon les parcours, le terrain emprunté peut être accidenté.

7. Conditions spéciales pour l'activité Cimgo

Pour les sorties en Cimgo, il est important que le participant vienne bien équipé pour passer une demi-journée ou une journée à l'extérieur. Les activités Cimgo se passent en montagne, selon la saison, les températures peuvent être assez basses, avant tout en début de journée, ainsi il est essentiel de se renseigner et de s'équiper en conséquence. De plus, des projections de boue, éventuellement de petit gravier est inévitable pour cette activité. Nous



mettons à disposition une housse étanche et coupe vent (montant au minimum jusqu'à la taille), un casque, des lunettes de protection, un coussin de nuque et des mousses de calage au besoin, ainsi que des gants.

Pour les accompagnants, une trottinette tout terrain, un casque, une paire de gants et des coudières et genouillères sont mis à disposition. L'accompagnant doit venir avec une paire de chaussures de marche. L'activité a lieu dans du terrain accidenté, pouvant être glissant, des chaussures bien profilées sont indispensables.

Le matériel pour les accompagnants est prêté, LPT s'attend à ce que les accompagnants en prennent soin. La fondation se permettra de vérifier l'état des engins avant et après usage (trottinette, vélo) et en cas de dégât de le mentionner et de faire le nécessaire avec l'accompagnant pour la réparation (facturation des frais de remise en état).

8. Conditions spéciales location

Tout le matériel nécessaire à la réalisation des activités est mis à disposition par la Fondation Loisirs pour Tous pour les bénéficiaires. Des housses couvrant le bas du corps sont à disposition pour chaque activité, de plus Loisirs Pour Tous fournit les casques, des coussins de nuque et mousse de calage au besoin, ainsi que des gants ou des surgants (hiver).

Lors de la première location, une attestation de formation valable doit être fournie pour tous les engins Tessier. Seuls les pilotes agréés ont le droit de piloter les engins Tessier lors des locations.

Châtel-Saint-Denis, le 15.06.2020